

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00. 099

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU P.O.S. DE SAINT GEORGES DE DIDONNE.

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 12 juillet 2000, Monsieur le Maire de SAINT GEORGES DE DIDONNE sollicite l'avis de la commune de ROYAN sur le projet de révision du P.O.S. arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Considérant que les villes de ROYAN et de SAINT GEORGES DE DIDONNE ont des secteurs urbains et naturels voisins et de caractéristiques sensiblement similaires,

Considérant que ces secteurs sont pris en compte et s'harmonisent au vu des deux P.O.S.,

VU l'avis de la commission des Permis de Construire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable au projet de révision du P.O.S. arrêté par la commune de SAINT GEORGES DE DIDONNE le 23 juin 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS